

# TOP DÉPART OU GRAND FLOP?



La note relative au mouvement sur les emplois administratifs (dont les postes des Conseillers aux directeurs locaux) d'inspecteurs divisionnaires (IDIV) des Finances publiques a été publiée sur Ulysse le 27 février 2023.

Une nouvelle fois, il s'agira de combler au 1<sup>er</sup> septembre 2023 des postes en faisant usage **quasi intégralement** à des recrutements **au choix**.

**F.O.-DGFIP** espère que ce mouvement permettra à des inspecteurs divisionnaires de muter à grade équivalent et à certains d'accéder à la hors classe. Cette campagne s'adresse aussi aux inspecteurs, lauréats de la sélection, qui sont actuellement dans le vivier et qui désirent prendre le grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale.

De prime abord, l'exercice ne sera pas aisé puisque les variations d'emplois au sein des directions départementales et régionales « **cassent** » **une nouvelle fois des emplois d'inspecteur divisionnaire** en grand nombre en 2023 :

AFIPA	IP	IDIV HC encadrement	IDIV CN encadrement
+ 48	+92	-145	-124

Le **calendrier de cette campagne** est le suivant :

NATURE DES OPÉRATIONS	DATES
Ouverture de l'application TAMPICO web	27 février 2023
Date limite de validation des candidatures dans TAMPICO Web	10 mars 2023
Date limite de saisie des avis dans Tampico par les directeurs	17 mars 2023
Retour au bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et des A de la fiche navette avec le classement des cadres pour les recrutements au choix	24 mars 2023
Date prévisionnelle de publication des résultats	Première quinzaine de mai

Pour mémoire, **F.O.-DGFIP** rappelle l'analyse du dernier mouvement sur les postes comptables C1, C2 et C3 au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2023 qui a été publié en décembre dernier. Pour le coup, ce ne fut pas Noël avant l'heure !

A l'instar du mouvement administratif, ces mouvements se sont encore beaucoup trop **apparentés à des mouvements de promotions** qu'à de réels mouvements de mutations.

27 % des cadres (39 IDIV et 21 IFIP) inscrits sur ce mouvement le sont dans le cadre d'une promotion (classe normale ou hors classe). Ce pourcentage grimpe à près de 44 % sur le mouvement concernant les postes comptables de troisième catégorie.

## ON EST EN PLEIN DANS LE MIL

### (MOUVEMENT D'INITIATIVE LOCALE) !

Dans la continuité du mouvement d'initiative locale publié le 21 octobre 2022, **F.O.-DGFIP** dénonce le fait que plus de 60 % des mutations et promotions du mouvement national sur les postes comptables se fassent au sein d'une même direction. Une nouvelle fois, dans le cadre des recrutements au choix, les directeurs ne prennent aucun risque. Cette politique délibérée sclérose la population des comptables et empêche ceux qui veulent ou doivent muter pour une autre région d'atteindre cet objectif.

**F.O.-DGFIP** dénonce un **simulacre de mouvement national** au profit d'un MIL « bis repetita » !

## PREMIÈRE MONTÉE EN CHARGE DE MOUV'RH : LES COMPTABLES RÈGLENT LA NOTE !

**Les comptables ont payé les pots cassés** du déploiement de Mouv'RH puisque sa publication fut retardée du fait des difficultés rencontrées par ce nouvel applicatif qui signait à son entrée en fonction.

Sans tenir compte des mouvements liés aux restructurations résultant du NRP, ce mouve-

ment sur les postes comptables a généré 128 mutations dès janvier 2023 alors que la publication sur Ulysse datait seulement du 9 décembre 2022. Autant dire que la DGFIP a fait preuve de **peu de respect pour ses cadres** concernés qui ont été dans l'obligation de passer les fêtes de fin d'année dans les cartons, que n'aurait-on pas dit d'une entreprise privée pratiquant ainsi !

En conclusion des opérations, la Direction générale a laconiquement constaté que « l'application MOUV'RH nécessitait encore des opérations de sécurisation et d'adaptation » ... Les intéressés apprécieront !

MOUVEMENT SUR POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C1			
<b>84 cadres</b> 43 AFIPA – 8 IP – 33 IDIV HC			
Mobilité des cadres mutés	49 cadres (dont 16 IDIV HC) sont détachés dans l'emploi de CSC dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	35 cadres (dont 17 IDIV HC) obtiennent un détachement dans l'emploi de CSC dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	
Classement des postes proposés au mouvement	HEB	16 dont	13 AFIPA 3 IDIV HC
	HEA	36 dont	24 AFIPA 4 IP 8 IDIV HC
	HEA1	32 dont	6 AFIPA 4 IP 22 IDIV HC

La réduction du nombre des postes comptables, associée aux conditions d'accès aux postes HEA, complexifient drastiquement l'accès pour les IDIV HC à ces derniers.

Les volumétries respectives des populations d'IDIV HC et AFIPA qui viennent à muter sur les postes HEA1 (22 IDIV HC /6 AFIPA) s'inversent sur les postes HEA pour ces mêmes populations (8 IDIV HC /24 AFIPA).

Un « **plafond de verre** » se forme donc progressivement aux dépens des IDIV HC pour l'accès à ces postes comptables.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité permet donc à l'administration de mettre en œuvre une **nouvelle doctrine d'emploi nettement moins favorable aux IDIV** qui souhaitent dérouler une carrière de comptable.

La concurrence des grades sur ces emplois fait rage et la Direction Générale semble ne pas hésiter à **diviser pour mieux régner**.

MOUVEMENT SUR POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C2		
<b>93 cadres</b> 22 IP – 32 IDIV HC – 39 IDIV CN promus à la HC		
Mobilité des cadres mutés 54 cadres 22 IP et 32 IDIV HC	36 cadres (dont 20 IDIV HC) obtiennent un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	18 cadres (dont 12 IDIV HC) obtiennent un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Mobilité des cadres promus 39 IDIV CN promus à la HC	24 IDIV CN obtiennent une promotion sur un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	15 IDIV CN obtiennent une promotion sur un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.

S'agissant des **emplois administratifs, F.O.-DGFIP** n'a de cesse d'insister sur la porosité des doctrines d'emploi des grades d'IDiV et d'IP, notamment sur le grade d'IDIV HC.

Ce mouvement comptable sur les postes de catégorie C2 est symptomatique du constat que nous faisons déjà sur la sphère administrative et confirme notre position.

Le fait que la majorité des intéressés restent dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés comme IDIV CN ne saurait nous satisfaire.

**F.O.-DGFIP rappelle qu'à l'instar des missions dévolues aux IDIV dans la sphère administrative, plus rien ne vient plus justifier l'existence des deux niveaux du grade d'IDIV, ni dans la sphère administrative, ni dans la sphère comptable.**

MOUVEMENT SUR POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C3		
<b>48 cadres</b> 27 IDIV CN – 21 IFIP promus IDIV CN		
Mobilité des cadres mutés 27 IDIV CN	16 cadres obtiennent un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	11 cadres obtiennent un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Mobilité des cadres promus 21 IFIP promus IDIV CN	15 IFIP obtiennent une promotion sur un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	6 IFIP obtiennent une promotion sur un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.

Force est de constater que la répartition entre les 3 niveaux des postes comptables C3 se fait équitablement entre les cadres promus au grade d'IDIV CN et les cadres qui détiennent déjà ce grade et qui sont amenés à muter dans le cadre de ce mouvement.

Toutefois, comme nous l'avons déjà indiqué, **44 % des mouvements sur les postes C3 résultent d'une prise de grade** en qualité d'IDIV CN.

Du fait du NRP, l'agonie programmée des postes de cette catégorie si elle permet à des inspecteurs de prendre le grade, **ne permet plus aux comptables** déjà en place sur ces postes **de muter dans de bonnes conditions.**

A l'instar de la publication du dernier mouvement comptable publié le 17 juin 2022, **F.O.-DGFIP** dénonce :

- ▶ Les **suppressions d'emplois** de cadres supérieurs qui **se concentrent** exclusivement sur le grade d'inspecteur divisionnaire ;

▶ **L'inflation des postes au choix** qui permet de mettre en concurrence les agents mutés, les lauréats de la promotion au grade d'IDIV CN et les fonctionnaires d'autres administrations qui souhaitent effectuer une mobilité entrante dans nos services ;

▶ La **dégradation continue de la doctrine d'emploi** des inspecteurs divisionnaires dans le cadre du déploiement du NRP qui se traduit par la montée en puissance des postes administratifs aux dépens de l'accès des IDIV au réseau comptable.

Afin de sortir de cette ornière, **F.O.-DGFIP** exige l'**arrêt des suppressions d'emplois** sur ce grade et la **promotion au grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe (IDIV HC)**, sans mobilité géographique ou fonctionnelle, **pour tous les IDIV CN ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon.**

